

# La cordulie de Hine

Terres humides ou d'autres éléments aquatiques dans un rayon de 1 600 m d'un lieu de ponte d'œufs ou de développement des larves

Zone dans un rayon de 500 m d'une terre humide ou d'un élément aquatique de catégorie 2. La végétation dans les premiers 100 m soutient des processus vitaux supplémentaires

Zone utilisée pour la ponte d'œufs ou le développement des larves

500 m

1600 m

## Légende

● Occurrence de l'espèce

■ Habitat de catégorie 1 (faible tolérance aux perturbations)

■ Habitat de catégorie 2 (tolérance modérée aux perturbations)

■ Habitat de catégorie 2 (tolérance modérée aux perturbations)

■ Zone pavée/bâtie

■ Zone agricole

Remarque : Les zones pavées ou bâties ne sont pas incluses dans l'habitat protégé